

Version 20 Août 2014

**ATELIER POUR PROMOUVOIR LA
"RECOMMANDATION RELATIVE AUX DELINQUANTS DANGEREUX"**

PROGRAMME

16 Septembre 2014
Bilbao
Espagne

Salle Arriaga
Bizkaia Aretoa
Université du Pays Basque

Contexte et objectifs

Les Etats membres du Conseil de l'Europe appliquent des mécanismes très différents quand ils traitent du phénomène des délinquants dangereux et de nombreux Etats ont développé divers concepts pouvant être considérés comme des formes de « détention préventive de sûreté » et / ou de « surveillance préventive ».

En vue de donner, aux autorités nationales, des orientations politiques s'agissant des principales règles à suivre lorsqu'ils traitent des délinquants dangereux en accord avec les nouveaux standards du Conseil de l'Europe, y compris ceux concernant le traitement des délinquants en garde à vue et les Règles Pénitentiaires Européennes, le Comité des Ministres a adopté, le 19 février 2014, la recommandation CM/Rec(2014)3 relative aux Délinquants Dangereux.

Le principal objectif de la recommandation est d'établir le juste équilibre entre la protection de l'ordre public et les droits des délinquants, particulièrement dans le cadre de la détention préventive de sûreté. En effet, ces considérations se sont vu accorder davantage de poids par plusieurs jugements de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), notamment *Maiorano et autres c. Italie* et *M. c. Allemagne*.

La recommandation reconnaît que la « dangerosité » n'est pas un concept juridique clair. Il est également vague en termes scientifiques, dans la mesure où l'évaluation de la dangerosité criminologique et le risque individuel de récidive à long terme manquent de preuves suffisantes pour assurer une mesure exacte de la dangerosité.

Afin de renforcer l'utilisation du concept de dangerosité dans ce contexte particulier, la recommandation insiste sur l'importance de l'évaluation du risque et de la gestion du risque pour réduire celui-ci et de maintenir des durées proportionnées de détention. La recommandation considère également que les procédures d'évaluation et de gestion sont étroitement liées, ceci car elles ont à être répétées à des intervalles appropriés et doivent être ajustées les unes aux autres quand des changements interviennent dans la situation du délinquant.

But de l'atelier

Le but de cet atelier est de promouvoir et d'attirer l'attention des professionnels du droit, des forces de l'ordre, des ONGs et d'autres professionnels travaillant dans le cadre de la recommandation adoptée par le Comité des Ministres. A chaque fois qu'un Etat membre applique un tel mécanisme pour traiter du phénomène des « délinquants dangereux » il devrait tenir compte des règles contenues dans la recommandation.

Public ciblé

Le public ciblé pour l'atelier inclue des professionnels du droit, des représentants des autorités judiciaires et policières, tout comme des Procureurs de la République, du personnel de l'Administration Pénitentiaire, des chercheurs, des étudiants en droit, etc.

Intervenants

Les renseignements sur les intervenants sont énumérés en annexe de ce programme.

Organisation

<i>Lieu</i>		Salle Arriaga, Bâtiment Aretoa, Université du Pays Basque
<i>Accueil</i>		8h30
<i>Pause café</i>		(voir le programme)
<i>Déjeuner</i>		13h00 (Lieux: Bâtiment Aretoa, Bilbao)
<i>Interprétation</i>		Interprétation simultanée (Anglais/Français/Espagnol) pour toutes les sessions
<i>Actes</i>		Les actes seront publiés

08h30 Accueil des participants

09h30 Allocution de bienvenue et observations liminaires

- M. Iñaki Goirizelaia Ordorika, Recteur de l'Université du Pays Basque
- M. Jesper Hjortenbergt, Président du Comité Européen pour les Problèmes Criminels (CDPC)
- M. Ángel Llorente Fernández de la Reguera, Directeur Général de la Coopération Judiciaire Internationale et des Relations Interconfessionnelles, Ministère de la Justice Espagnol
- M. Juan Luis Ibarra Robles, Président de la Haute Cour de Justice de la Communauté Autonome du Pays Basque
- M. Carlos Fuentenegro Zabala, Doyen du Barreau des Avocats de Gascogne

SESSION 1

CADRE GENERAL DE LA RECOMMANDATION

**Présidence: M. Esteban Sola Reche, Titulaire de la Chaire de Droit Pénal
Université de La Laguna, Espagne**

10h00 Origine et objectif de la Recommandation

M. Oscar Alarcón, Co-Secrétaire du Comité Européen pour les Problèmes Criminels, Conseil de l'Europe

10h20 Les aspects innovants de la Recommandation

Mme Zvezdana Simundic, , Croatia

10h40 Définitions et principes fondamentaux

M. Carlos María Romeo-Casabona, Membre du groupe d'experts du groupe de rédaction sur les Délinquants Dangereux, Professeur de Droit Pénal, Université du Pays Basque, Espagne

11h00 Discussion

11.30 - 12.00



Pause café

SESSION 2

TENDANCES JURIDIQUES ACTUELLES EN MATIERE DE DELINQUANTS DANGEREUX

**Présidence: M. Norberto de la Mata Barranco, Titulaire de la Chaire de Droit Pénal,
Université du Pays Basque**

12h00 Tendances générales du traitement des délinquants dangereux en Europe

M. Emilio José Armaza Armaza, Chercheur en chef, Directeur de la Chaire inter-universitaire de Droit et Génome Humain, Université de Deusto du Pays Basque, Bilbao, Espagne

12h20 Les délinquants dangereux dans le Code Pénal Espagnol

Mme Cristina de Vicente Casillas, Juge des Affaires Pénales à la Cour Provinciale de Gascogne, Bilbao, Espagne

12h40 Les délinquants dangereux dans l'actuelle réforme du Code Pénal Espagnol

M. Jaime Requena Juliani, Juge, Cabinet du Secrétaire d'Etat à la Justice, Ministère de la Justice, Espagne

13h 00 Discussion

13.30 - 15.00

☪ Pause déjeuner

SESSION 3
DES DECISIONS JUDICIAIRES POUR LES DELINQUANTS DANGEREUX
Présidence: M. Miguel Ángel Boldova Pasamar,
Professeur de Droit Pénal, Université de Zaragoza, Espagne

15h00 L'affaire de la Cour M contre Allemagne et ses conséquences

M. Hans-Georg Koch, Chef du Département de Droit Médical, Institut Max Planck de Droit Pénal Etranger et International, Fribourg, Allemagne

15h20 Détention préventive de sûreté et Surveillance préventive

M. Olivier Rabot, Adjoint, Bureau de l'Exécution des Peines et des Grâces, Ministère de la Justice, France

15h40 Discussion

16.00 - 16.15

Pause

SESSION 4
PRINCIPE DE L'EVALUATION DU RISQUE ET GESTION DU RISQUE
Présidence Mme Blanca Llaría Ibáñez, Juge,
Cour contre la Violence faite aux Femmes, Barakaldo, Gascogne, Espagne

16h15 Principe de l'évaluation du risque et Gestion du risque

M. Asier Urruela Mora, Professeur Titulaire de Droit Pénal, Université de Zaragoza, Espagne

16h35 Traitement et conditions d'emprisonnement des délinquants dangereux. Contrôle, personnel et recherche

M. Václav Jiříčka, Psychologist, Direction Générale du Service Pénitentiaire, République Tchèque, membre du groupe de rédaction ad-hoc sur les Délinquants Dangereux

16h55 Discussion

SESSION DE CLÔTURE

17h00 Remarques de clôture

- M. Juan Ramón Calparsoro Damián, Chef, Procureur de la République à la Haute Cour de Justice de la Communauté Autonome du Pays Basque
- Mme Almudena Darias, Représentante du Ministère de la Justice Espagnol
- M. Oscar Alarcón, Co-Secrétaire du Comité Européen pour les Problèmes Criminels, Conseil de l'Europe
- M. Carlos Maria Romeo-Casabona, Professeur de Droit Pénal, Université du Pays Basque, Espagne